

OBJET Désaffectation suivie de déclassement du domaine public en vue de leur mise au rebut de matériels informatiques et téléphoniques obsolètes et sans emploi de la Ville de Saint-Denis

Aux termes de l'Article L. 1311-1 du Code général des Collectivités territoriales, les biens du domaine public des Communes sont inaliénables et imprescriptibles, et le restent s'ils n'ont pas été préalablement déclassés.

Lorsqu'un bien n'est plus affecté à un service public, il ne relève plus du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement (article L. 2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques).

Ainsi, la sortie d'un bien du domaine public communal est conditionnée, d'une part par une désaffectation matérielle du bien et, d'autre part, par une Délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Eu égard à la nécessité de réformer divers matériels informatiques et téléphoniques de la Ville (obsolètes ou hors d'usage et sans emploi), je vous demande :

- de constater préalablement la désaffectation du domaine public de ces matériels obsolètes, hors d'usage et sans emploi ;
- d'approuver leur déclassement du domaine public de la Commune ;
- d'autoriser leur mise au rebut conformément aux dispositions de la filière REP et leur cession éventuelle à titre gracieux aux associations de la Ville œuvrant dans ce domaine.

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 23 septembre 2017
Délibération n° 17/6-064

OBJET **Désaffectation suivie de déclassement du domaine public en vue de leur mise au rebut de matériels informatiques et téléphoniques obsolètes et sans emploi de la Ville de Saint-Denis**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/6-064 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur DELORME Éric - 15ème adjoint au nom de la commission « Affaire Générale / Entreprise Municipale » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Constate préalablement la désaffectation du domaine public des matériels obsolètes, hors d'usage et sans emploi.

ARTICLE 2

Approuve leur déclassement du domaine public de la Commune.

ARTICLE 3

Autorise leur mise au rebut conformément aux dispositions de la filière REP et leur cession éventuelle à titre gracieux aux associations de la Ville œuvrant dans ce domaine.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170923-176064-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017

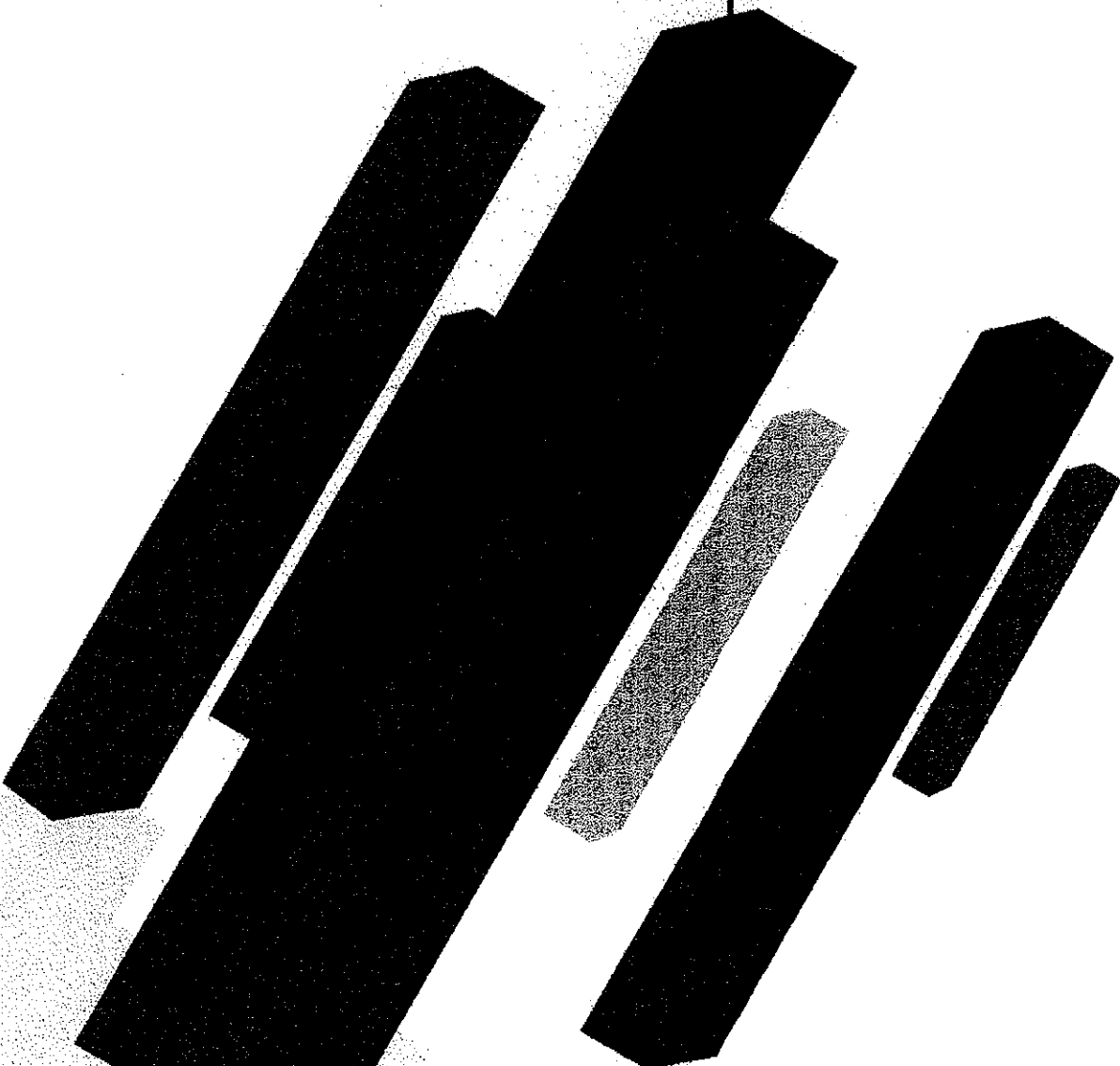
Signé électroniquement par :
Le Maire
02/10/2017



Gilbert ANNETTE

ANNEXE DELIBERATION RAPPORT N°

Objet : Désaffectation suivie de
déclassement du domaine public en vue
de leur mise au rebut de matériels
informatiques et téléphoniques obsolètes
et sans emploi de la Ville de Saint-Denis.



LISTE DE MATERIELS OBSOLETES T.I.C

Accusé de réception
974-219... 54-DE
Date de... 0/2017
Date de récep... 03/10/2017



ANNEXE - Mise à la réforme de matériels des technologies de l'information hors d'usage ou obsolètes
La liste des matériels identifiés

N°	Matériel	Marque	Modèle	N° Série	N° Inventaire	Direction
1	SERVEUR	IBM	9111-520 / SERVER p5	65-FDADE	-	DSCI
2	SERVEUR	IBM	9111-520 / SERVER p5	65-FDADE	-	DSCI
3	STORAGE	IBM	3595-100	7N1590	-	DSCI
4	SWITCH	CISCO	WS-C3560V2-48PS-S	FD01439Y064	-	DSCI
5	SWITCH	CISCO	WS-C3560V2-48PS-S	FD01439Y076	-	DSCI
6	SWITCH	CISCO	WS-C3524-XL-EN	FAB0542Q2UQ	-	DSCI
7	SWITCH	CISCO	WS-C3560V2-48PS-S	FD01439Y076	-	DSCI
8	SWITCH	CISCO	WS-C3560V2-48PS-S	FD01433Y1TF	-	DSCI
9	SWITCH	CISCO	WS-C3560V2-48PS-S	FD01439Y1A1	-	DSCI
10	SWITCH	CISCO	WS-C3560V2-48PS-S	FD01239X44K	-	DSCI
11	SERVEUR	DELL	PowerEdge R200 / FG9FC4J	35811808291	-	DSCI
12	SERVEUR	DELL	PowerEdge R200 / FG9FC4J	35811808291	-	DSCI

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20170923-176064-DE
 Date de télétransmission : 03/10/2017
 Date de réception préfecture : 03/10/2017

Signé électroniquement par :
 Le Maire
 02/10/2017



Gilbert ANNETTE